

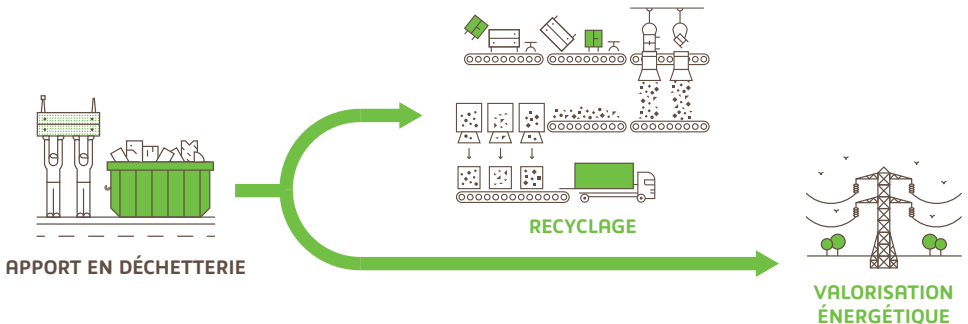
Notre vocation ? Collecter et valoriser le mobilier usagé en lui offrant une seconde vie, en le recyclant ou en l'utilisant comme source d'énergie.

LES 3 SOLUTIONS POUR VOUS DÉFAIRE DE VOS MEUBLES USAGÉS :

- Le don à des associations de l'économie sociale et solidaire pour les meubles en état d'usage.
- Les déchèteries publiques partenaires équipées d'une benne mobilier.
- Les magasins volontaires.

CE QUE DEVIENNENT LES MEUBLES USAGÉS :

- **Le recyclage** : Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- **La production d'énergie** : Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.



Benne mobilier



Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier **quels que soient le type ou le matériau.**

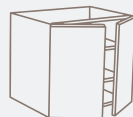
CHAISES



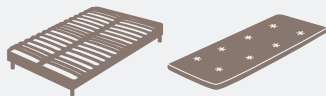
REMBOURRÉS



CUISINE



LITERIE



MEUBLES



JARDIN



Les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du mobilier. Les déchets suivants sont à orienter vers les autres bennes :

- Tapis, poussettes, sièges auto...
- Sanitaires, parquet, portes, fenêtres...

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

LOGO VILLE

site-internet-de-la-ville.com